

Dans notre précédent bulletin, nous vous informions de la situation du groupe **VENTORIS** (15 000 porté-e-s pour 50 M€ de CA) qui se retrouve en redressement judiciaire et dont les salarié-e-s porté-e-s ou non s'inquiètent de leur avenir. Pour l'heure, ce dernier est conditionné à la décision du tribunal de commerce de Bordeaux qui doit rendre sa décision le 21 juin prochain. Mais malheureusement, la liquidation semble de plus en plus proche.

Dans une telle situation, nous ne pouvons que déplorer l'absence de réponse à notre demande de réunion, sur le sujet, faite aux organisations patronales (PEPS et FEPS), alors que celle-ci pose un grand nombre de questions sur l'avenir du secteur et sur la confiance que les salarié-e-s porté-e-s peuvent avoir dans leur Entreprise de Portage Salarial (EPS) :

- **Comment se fait-il qu'un dirigeant d'EPS ait pu utiliser l'argent des porté-e-s pour mener une acquisition ?** Si légalement, les sommes perçues par l'EPS au titre de l'activité des porté-e-s appartiennent à l'entreprise, ne devrait-il pas y avoir des garanties pour cet argent ne soit pas à disposition de l'EPS ou du moins qu'elle assure leur inviolabilité ?
- **Pourquoi une EPS a-t-elle laissé des salarié-e-s conserver sur leur compte d'activité des sommes « exorbitantes » qui ne seront que partiellement, ou pas du tout, couvertes par la garantie financière ?** L'EPS ne devrait-elle pas avoir un devoir d'informations sur les risques d'une telle situation ? Ne devrions-nous pas limiter le montant laissé en dépôt en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires apporté ?
- **Si le compte d'activité est, normalement, assuré par la**

garantie financière légale, qu'en est-il des factures à venir et/ou non acquittées ? Ne devrions-nous pas penser à une garantie spécifique ?

Voilà ce que nous souhaitons aborder avec le patronat du secteur. Espérons que nous pourrons le faire lors de la réunion de branche qui se tiendra, hasard du calendrier, à la même date que celle du rendu de décision du tribunal de commerce.

● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
 Nous nous permettons de pousser un petit coup de gueule, à l'encontre d'une certaine EPS, dont nous tairons le nom, qui après avoir, vraisemblablement, récupéré les coordonnées téléphoniques de certain-e-s salarié-e-s porté-e-s sur le groupe WhatsApp, à les démarcher individuellement, dont notre représentant de branche.

Là où d'autres EPS ont fait le choix, louable, d'organiser des visio-conférences de présentations à laquelle s'inscrivait qui voulait, l'attitude de cette EPS a tout du « *dépeceur de cadavres* ». Cette façon de faire a choqué profondément les salarié-e-s et a mis, encore un peu plus, à mal leur confiance dans ce statut. Ce que nous déplorons profondément.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____
 Adresse personnelle : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Tél. : _____
 Courriel : _____
 Nom entreprise : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL _____
 Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :
 Non-Cadres Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.